



Règles de conduites et informations

École Albert-Schweitzer

Respect, inspiration et collaboration

Aide- mémoire

Coordonnées de l'école :	
1139, rue Cadieux, Saint-Bruno-de-Montarville, Québec, J3V 2Z5	
Site Internet : https://albertschweitzer.cssp.gouv.qc.ca/	
Secrétariat albert-schweitzer@cssp.gouv.qc.ca Téléphone : 450 653-2453 poste 0 Heures d'ouverture : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h	Service de garde garde.schweitzer@cssp.gouv.qc.ca Téléphone : 450 653-2453 poste 6 Heures d'ouverture : 7 h à 18 h

Horaire école Albert-Schweitzer 2024-2025

Précolaire

8 h 20 à 8 h 25	Accueil – Déplacement
8 h 25 à 11 h 20	Cours
11 h 20 à 12 h 40	Dîner
12 h 40 à 12 h 45	Accueil – Déplacement
12 h 45 à 14 h 32	Cours

Primaire

8 h 20 à 8 h 25	Encadrement
8 h 25 à 9 h 25	Période 1
9 h 25 à 10 h 25	Période 2
10 h 25 à 10 h 40	Récréation
10 h 40 à 10 h 45	Déplacement
10 h 45 à 11 h 45	Période 3
11 h 45 à 13 h 05	Dîner
13 h 05 à 13 h 10	Déplacement
13 h 10 à 14 h 10	Période 4
14 h 10 à 14 h 25	Récréation
14 h 25 à 14 h 30	Déplacement
14 h 30 à 15 h 30	Période 5

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons d'envoyer votre enfant sur la cour d'école à partir de 8 h 10 le matin et 12 h 55 le midi. Aucune surveillance n'est assurée avant ces heures, sauf pour les enfants fréquentant le service de garde.

Afin de favoriser la responsabilisation des enfants, nous demandons aux parents de ne pas entrer avec leur enfant dans la cour d'école.

Informations sur les activités de l'école et du service de garde

Notre communiqué, *Les nouvelles d'Albert*, est le moyen de communication mensuel utilisé tout au long de l'année pour vous donner toutes les informations sur la vie à l'école. Vous le recevrez généralement au début de chaque mois par courriel. Les anciens communiqués se retrouvent sur notre site Internet.

Pour des informations générales liées au service de garde (paiement, journées pédagogiques, traiteur, etc.), veuillez consulter le document [Règles de fonctionnement SDG et Dîneur](#) déposé sur le site Internet de l'école dans l'onglet *Services*.

Projet éducatif

Notre [projet éducatif](#) est disponible sur le site Internet de l'école sous la rubrique école.

Code de vie

Le [code de vie](#) est disponible sur le site Internet de l'école dans *Les incontournables*.

Service de garde

Le service est offert à tous les élèves qui en font la demande au moins 2 semaines avant le moment requis. Tous les détails sont indiqués dans les Règles de fonctionnement.

Service alimentaire

Les élèves qui dînent à l'école ont la possibilité d'apporter un repas froid ou chaud dans un contenant isotherme (nous n'offrons plus la possibilité de réchauffer les repas au micro-ondes) ou d'utiliser le service du traiteur scolaire *Innov Santé*. Le parent qui opte pour le service du traiteur devra choisir le menu de l'enfant et payer au fournisseur un montant de 6,15 \$.

Service d'activités parascolaires

Deux fois par année, une session automne-hiver et une hiver-printemps, des activités parascolaires sont organisées avec l'aide de firmes externes, après les heures de classe. Les frais de ces activités sont assumés par les parents.

Vêtements et objets perdus

Les vêtements et objets perdus sont disposés à l'entrée principale. À la fin des mois décembre, mars et juin, tous les objets perdus non récupérés sont acheminés à des œuvres de charité. L'identification de ces items permet de les remettre à l'enfant aussitôt retrouvés.

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement est un organisme réunissant des parents, des membres du personnel et des représentants de la communauté.

Le conseil d'établissement a pour rôle de faire participer toutes ces personnes au développement d'un projet éducatif commun, conçu et développé pour être à l'image de la réalité des besoins et des défis que doit relever une communauté en particulier pour assurer la réussite des élèves. Il constitue un lien entre les parents de tous les élèves et le personnel de l'établissement. Il permet à toutes ces personnes d'échanger et de se concerter afin d'offrir la meilleure éducation possible aux élèves. Au minimum 6 rencontres sont prévues tout au long de l'année. Celles-ci sont ouvertes au public.

Signaler une absence ou un retard

Lorsque votre enfant doit s'absenter ou si vous prévoyez un retard, veuillez s'il vous plaît l'indiquer dans le [portail Mozaïk-parents](#), c'est le meilleur moyen pour aviser tous les intervenants d'un seul clic. Vous pouvez aviser l'enseignante de votre enfant **par courriel** en ajoutant l'adresse du secrétariat, albert-schweitzer@cssp.gouv.qc.ca, et celle du service de garde, garde.schweitzer@cssp.gouv.qc.ca, en copie conforme (Cc). Il est également possible de laisser un message sur la boîte vocale de l'école au 450 653-2453, poste 0.

Lorsque votre enfant arrive en retard, il doit toujours se présenter à la porte principale (porte 1) et aviser la secrétaire de son arrivée.

Enfin, lorsque votre enfant doit quitter plus tôt, il est important d'en aviser l'enseignante ET le secrétariat. Nous ne pouvons vous assurer que votre enfant soit prêt à une heure fixe, il est de votre devoir de prévoir un temps supplémentaire pour venir le récupérer.

Changement de coordonnées

Si vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone, vous devez le signaler aussitôt au secrétariat et au service de garde en écrivant à albert-schweitzer@cssp.gouv.qc.ca et à garde.schweitzer@cssp.gouv.qc.ca . Il est important de mettre vos coordonnées à jour afin de vous rejoindre rapidement en cas de besoin.

Pour tout changement d'adresse, il est obligatoire de présenter une nouvelle preuve de résidence.

Circulation dans l'école

L'entrée des visiteurs se fait par la porte de l'administration (porte 1). Une porte sécurisée est installée. Vous devez sonner entre les deux portes pour annoncer votre arrivée et patienter afin que la secrétaire vous ouvre. Vous devez vous présenter aussitôt au secrétariat pour signifier votre présence. Cette directive permet d'assurer la sécurité dans l'école, de préserver le climat de travail et la tenue d'activités pédagogiques. Cette procédure s'applique en tout temps.

Transport scolaire

Le transport scolaire est offert, par le Centre de services, aux enfants du primaire demeurant à plus de 1600 mètres et à ceux du préscolaire demeurant à plus de 800 mètres de l'école.

Il est possible de faire une [Demande de transport scolaire](#) pour les élèves qui n'y sont pas admissibles. Ce service est possible lorsqu'il y a des places disponibles dans l'autobus et qu'un arrêt d'autobus est situé à proximité du domicile de l'élève. Il est toutefois impossible de garantir ce service, même si l'élève en a bénéficié dans les années précédentes.

Tout enfant utilisant le service de transport doit être inscrit sur la liste officielle. Aucun enfant ne peut utiliser un circuit autre que celui qui lui est attribué.

Toutes les informations relatives au transport scolaire sont disponibles sur le site Internet du Centre de services scolaire : <https://cssp.gouv.qc.ca/ressources-parents/transport-scolaire/>. Vous pouvez également joindre l'équipe du transport scolaire au 450 441-5502 ou par courriel au transport@csp.qc.ca.

Section réservée aux autobus

Il est interdit de se stationner ou de faire un arrêt prolongé dans la zone du débarcadère des autobus en tout temps (rue du Général-Vanier).

En bicyclette, patins à roues alignées, planche à roulettes, trottinette

Afin de rendre le terrain de l'école sécuritaire pour TOUS, il est interdit d'y circuler avec sa bicyclette, avec ses patins à roues alignées, sur sa planche à roulettes ou à trottinette. Il y a un support prévu pour les bicyclettes sur la rue Cadieux (près de la porte 3) et un sur la rue du Général-Vanier (près de la porte 9), chaque élève doit avoir un cadenas. Les patins à roues alignées doivent être enlevés avant d'entrer sur le terrain et la planche à roulettes doit être apportée dans les mains.

Stationnements réservés au personnel

Ces stationnements sont réservés uniquement au personnel. En TOUT TEMPS, il est interdit d'utiliser ces espaces pour reconduire ou venir chercher votre enfant.

Maladies infectieuses

Il est important de signaler immédiatement au secrétariat une maladie infectieuse contractée par votre enfant. Vous pouvez consulter la liste des maladies à déclaration obligatoire sur le site Internet de l'école dans la section *Les incontournables*, sous la rubrique *Infirmière scolaire*.

Absence pour raisons personnelles (voyage, tournoi, etc.)

Considérant que la loi oblige les écoles à scolariser les jeunes 180 jours par année, veuillez prendre connaissance des informations suivantes.

Durant cette période d'absence, l'enseignante ou l'enseignant consignera les travaux faits en classe. À son retour, votre enfant recevra une photocopie de ces diverses activités d'apprentissage afin qu'il puisse les réaliser.

- Aucune récupération particulière ne sera donnée à votre enfant. Toutefois, dès son retour en classe, votre enfant sera invité aux récupérations au même titre que les autres élèves du groupe.
- Aucune préparation et aucun plan de travail ne seront remis à l'avance.
- Aucune reprise de situation d'évaluation ne sera effectuée si l'enseignante a suffisamment d'informations pour porter un regard sur les apprentissages de l'élève en fonction du bulletin.

Les épreuves du MEQ (ministère de l'Éducation du Québec), s'il y a lieu, ne pourront être reprises. Un billet médical est requis lors d'une absence au moment des épreuves ministérielles.

Votre collaboration sera demandée afin que les travaux remis au retour de votre enfant soient faits dans un délai raisonnable et qu'ainsi il puisse poursuivre ses apprentissages avec votre soutien.

Administration de médicaments ou de soins à l'école

Lors de l'inscription, le parent doit remplir la fiche urgence-santé et déclarer les antécédents médicaux de son enfant.

Seuls les médicaments prescrits et identifiés au nom de l'enfant, préparé par un professionnel de la santé, prêt à être administré sous forme d'unidose et accompagnés du formulaire « [Autorisation d'administration de la médication](#) » dûment rempli par le parent, peuvent être administrés par le personnel de l'école. Un formulaire spécifique doit être complété pour l'[Administration de bénomolol](#).

Un enfant ne peut avoir aucun médicament en sa possession pour sa sécurité et celle des autres élèves de l'école sauf si ce dernier doit avoir en sa possession son auto-injecteur d'épinéphrine (EpiPen).

L'école communiquera avec les parents lors de complications à la suite d'un accident, à cause d'une maladie ou pour toute urgence, afin que ceux-ci puissent venir chercher leur enfant.

Le transport en ambulance lors d'une urgence peut être décidé par l'école. Les coûts engendrés sont aux frais des parents.

Plan de lutte contre l'intimidation

Le Plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence a pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école.

Il prévoit, notamment, une analyse de la situation de l'école, des mesures de préventions, des mesures visant à favoriser la collaboration des parents, les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte ainsi que les mesures de soutien et d'encadrement, de même que les sanctions disciplinaires applicables. Pour en prendre connaissance, rendez-vous sur le site Internet de l'école sous la rubrique *École*.



PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Pour une école bienveillante, inclusive et sécuritaire



Avis de fermeture

Certaines conditions climatiques hivernales peuvent entraîner la suspension du service de transport de même que la fermeture des établissements scolaires et centres administratifs. Cette décision est habituellement prise tôt le matin et un avis est rapidement diffusé sur la page d'accueil du site Web du CSSP (<https://cssp.gouv.qc.ca/>) ainsi que sur leur page [Facebook](#).

Éducation physique et à la santé

Des vêtements adaptés au sport sont obligatoires pour des raisons d'hygiène corporelle. Nous demandons aux enfants de se changer avant et après le cours d'éducation physique (sauf si avis contraire de l'enseignant d'éducation physique). Des vêtements secs (surtout le chandail) sont de mise après le cours. (Référez-vous à l'aide-mémoire envoyé par l'enseignant en éducation physique et à la santé dans l'infoparents de la rentrée).

Service de la bibliothèque scolaire

Une équipe de personnes bénévoles assurent le bon fonctionnement de la bibliothèque et s'occupent des prêts, ainsi que de la réparation des livres pour tous les élèves de l'école.

Une période par semaine est allouée à chaque classe pour permettre aux enfants de se choisir un livre. Les élèves qui ont oublié leur livre à la maison le rapportent la semaine suivante et ne peuvent pas en emprunter un nouveau tant que celui-ci n'est pas rapporté. S'ils perdent ce livre, un remboursement, selon sa valeur actuelle, sera réclamé aux parents.

Activités éducatives

Ce sont des activités organisées par les enseignants en complément aux programmes d'étude. Les activités se déroulent soit à l'école, où à l'extérieur de celle-ci (théâtre, musée, etc.). Leur coût est approuvé par le conseil d'établissement.

Frais chargés aux parents

Une facturation couvrant les cahiers maisons, l'agenda, les frais de photocopies et les activités éducatives vous parviendra au début octobre.

Autorisation de publication

L'école intègre de plus en plus de technologies de la communication comme les documents sonores et visuels (vidéo, photographies, etc.) qui servent à faire connaître leurs réalisations et à développer leur sentiment d'appartenance. Pour ce faire, nous devons obtenir votre autorisation avant publication, c'est pourquoi la question vous est posée lors de l'inscription de votre enfant à l'école.

Autres informations

Les élèves ne peuvent pas utiliser le téléphone de l'école, sauf dans les cas d'urgence.

Nous vous encourageons à prendre les rendez-vous chez le médecin, le dentiste ou autre professionnel, si possible en dehors des heures de classe. Lorsque ceci est impossible, un rendez-vous en fin de journée est ce qui perturbe le moins la vie scolaire de votre enfant.

L'affichage publicitaire à l'intérieur de l'école n'est pas permis à moins d'une autorisation spéciale de la direction.

Outre l'infoparents *Des nouvelles d'Albert*, nous avons différents moyens de communication afin de mieux vous informer sur le vécu de l'école :

- Les courriels ou l'agenda des élèves de la maternelle à la 6^e année assurent au quotidien le lien avec la maison ;
- Les rencontres parents/enseignants qui se déroulent tout au long de l'année; votre présence à ces rencontres s'avère essentielle au succès de votre enfant;
- La page Facebook privée de l'école (uniquement pour les parents d'élèves actifs);
- TEAMS;
- Plateforme telle ClassDojo (utilisée par certains enseignants seulement).